

ment provincial a établi un Bureau chargé de promouvoir la situation des femmes fonctionnaires provinciales.

Outre ces organismes spécifiquement chargés d'améliorer la situation de la femme aux niveaux fédéral et provincial, il existe dans un bon nombre de provinces une Commission des droits de l'homme dont les fonctions comprennent la promotion du principe de l'égalité des chances pour tous, y compris les femmes qui représentent la moitié de la population.

DOCS  
CA1 EA9 R99 FRE  
janvier 1975  
La femme au Canada  
54015765 .B435901x

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063571 5

RP/A